EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt	cinq
Le 29 septembre à 1	18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 17 Septembre 2025

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève.

ABSENTS: CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. MOUSSEAULT Philippe. PERTUS Martine.

PROCURATIONS: CHABASSIER David à FORT Sylvette, MOUSSEAULT Philippe à

CONTAMINE David

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Logis de l'Enclos : location d'espaces de travail partagés

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2025-029 du 20 mars 2025 validant les tarifs de location de l'espace Co-Working situé au logis de l'enclos.

Considérant les demandes de location pour une tarification au mois.

Monsieur le Maire au conseil municipal les tarifs validés et la composition du lieu :

1 bureau de permanences

- 1 salle de réunion

- 1 bureau privatif

- 1 espace partagé

Monsieur le Maire propose alors les tarifs suivants :

ESPACE	1/2 JOURNEE	JOURNEE	MOIS	POUR 5 RESERVATIONS	
			IVIOIS	1/2 JOURNEE	JOURNEE
Permanence	20,00€	35,00€			
Bureau privatif	20,00€	35,00€	250,00€	90,00€	150,00 €
Espace partagé	15,00€	25,00 €			
Salle de réunion	30,00€	60,00€			

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- VALIDE les tarifs de location des espaces du Logis de l'Enclos,
- DIT que chaque location devra se faire via la plateforme MARILOO et sera ainsi validée après signature d'une convention comme pour les autres salles communales,
 - PRECISE que les 5 réservations seront à valider dans une durée de 3 mois,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

024-212402101-20250929-2025-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025 Publication: 08/10/2025



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.